



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

COMMUNE DE CAPDENAC-GARE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Stéphane BÉRARD, Maire,

Mmes Pauline AMARI, Ghislaine CALVIGNAC, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Marc ARDRÉ, Bertrand CAVALERIE, Octave LOPES, Benoit PRADEL, Adjoint au Maire,

Mme Julie FAU, MM. Gautier BERTHET, Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,

Mmes Karine MONCAYO, Magalie PERY, Georgette PINEL, Laury SALABERT, Laurence TENES.

ABSENTS OU EXCUSES :

Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Marie-José MENU, Karima SEMMOUDI, MM. David BEDEL, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Maguette DIENG, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Marie-José MENU, M. David BEDEL, ont donné respectivement pouvoir à Mmes Laurence TENES, Julie FAU, Pauline AMARI, M. Marc ARDRÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Julie FAU, Conseillère Municipale Déléguée à la Mémoire et au Patrimoine,

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Anne VERZEROLI, Directrice Générale Adjointe des Services.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2023**

DÉLIBÉRATIONS POUR PUBLICATION

N°46/2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 et demande s'il y a des observations sur leur rédaction.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 4 avril 2023 et de la publication le 4 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 4 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-462023DE-DE
Reçu le 04/04/2023

N° 47/2023 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA ZONE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LES BERGES DU LOT : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, rappelle la procédure lancée pour le choix d'un délégataire pour l'exploitation des installations de la zone de loisirs et d'accueil sur les berges du Lot. Il explique qu'aux termes de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération ».

Pour mémoire, il rappelle les conditions de la consultation :

- Par délibération n°192/2022 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot.
- Un avis de concession a été publié au BOAMP le 14 décembre 2022 sous le n°22-163885. Les date et heure limites de réception ont été fixées au lundi 16 janvier 2023 à 16h.
- Un seul pli a été déposé avant la date et heure limites. Après analyse, le dossier s'est avéré incomplet.
- Le Maire a pris une décision de déclaration sans suite, le 20 janvier 2023. Il a engagé une procédure négociée avec le seul candidat ayant déposé une candidature, à savoir la SAS BIBOUCHE, représentée par Monsieur Nicolas GENRE. En conséquence, une invitation à candidater lui a été adressée, le 20 janvier 2023, avec une date de remise limite au 25 janvier 2023.
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) qui s'est réunie le lundi 30 janvier 2023 pour l'analyse des candidatures a retenu la candidature de la SAS BIBOUCHE. La SAS BIBOUCHE a été invitée à remettre une offre avec une date de remise limite au 6 février 2023. Un dossier de consultation a donc été adressé à ce candidat et remis contre bordereau de remise en main propre le 31 janvier 2023. La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 6 février 2023 à 12h.
- La Commission de Délégation de Service Public, réunie le lundi 13 février 2023, a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu de l'offre. L'offre a été jugée recevable. La Commission de Délégation de Service Public a émis l'avis d'inviter Monsieur le Maire à entrer en négociation avec la SAS BIBOUCHE comme prévu dans l'article 6 du Règlement de Consultation et conformément aux dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du Code de la Commande Publique.
- Une réunion de négociation s'est déroulée le 17 février 2023 avec la SAS BIBOUCHE.
- L'offre définitive a été déposée le 20 février 2023. L'analyse permet d'établir la recevabilité définitive et la conformité de l'offre au regard du cahier des charges et du cadre réglementaire de la procédure de Délégation de Service Public.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public » conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Sur la base des critères pondérés précisés dans le règlement de consultation, et au vu de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la candidature et l'offre de la SAS BIBOUCHE et propose de retenir la SAS BIBOUCHE comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport du Maire et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cahier des charges, les rapports de la Commission de Délégation de Service Public, le rapport d'analyse de l'offre du cabinet SEBAN Avocats et le rapport du Maire ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 17 mars 2023 afin d'être examinés lors de la séance du lundi 3 avril 2023.

Le délai de deux mois après l'ouverture des plis prévu à l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a bien été respecté.

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques codifiée sous les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération n°192/2022 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 relative au lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot,

Vu le cahier des charges de la consultation,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'examen de la candidature du 30 janvier 2023,

Vu le rapport d'analyse de l'offre du cabinet SEBAN Avocats du 7 février 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public relatif à l'examen de l'offre du 13 février 2023,

Vu le rapport du Maire du 23 février 2023,

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ✓ d'approuver le choix de retenir la SAS BIBOUCHE comme délégataire pour la gestion et l'exploitation de la zone de loisirs et d'accueil touristique sur les berges du Lot,
- ✓ d'approuver la convention de Délégation de Service Public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de sept ans, notamment les tarifs annexés,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Délégation de Service Public et ses annexes.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 4 avril 2023 et de la publication le 4 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-472023DE-DE
Reçu le 04/04/2023

A CAPDENAC-GARE, le 4 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

N°48/2023 COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que le rapprochement entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été réalisé et que ces derniers peuvent être arrêtés.

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par Madame le Trésorier Municipal, le Conseil Municipal, après délibération :

- Arrête les comptes de gestion de l'exercice 2022 relatifs aux budgets suivants :
 - Commune
 - Budgets Habitat : lotissement de Cabrespine, lotissement du Quartier Bonnet, lotissement Centre Aéré tranche 1, lotissement Centre Aéré tranche 2, lotissement Joseph Fabre, lotissement du Causse Blanc, lotissement Combevigame,
 - Budget Économique : lotissement de la zone des Taillades
 - Budget de l'Eau,
 - Budget de l'Assainissement.
- Invite Monsieur le Maire à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-482023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°49/2023 ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Pour le vote des comptes administratifs, hors sa présence, Monsieur le Maire propose l'élection d'un Président de séance. Le Conseil Municipal, après délibération, élit Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,




Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-492023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°50/2023 PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la présentation des projets des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022,
- Dit qu'elle sera annexée aux délibérations relatives aux documents budgétaires.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,




Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-502023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°51/2023 BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget de la Commune 2022. La section de fonctionnement présente un excédent de 1 144.014,92 € et la section d'investissement un excédent de 231 728,27 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	1 249 286,00	1 120 226,42
	C/012 Charges de personnel	2 805 185,00	2 767 216,30
	C/014 Atténuation de produits	8 000,00	2 877,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	570 470,00	553 776,10
	C/66 Charges financières-Intérêts	25 000,00	21 913,61
	C/67 Charges exceptionnelles	927 960,97	14 577,60
	C/042 Amortissements	253 134,00	253 133,80
	C/042 Opérations d'ordre Cessions		67 851,00
	C/023 Autofinancement	57 632,34	0,00
Total dépenses de l'exercice		5 896 668,31	4 801 571,83
Recettes	C/013 Atténuations de charges	10 000,00	6 933,37
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	517 590,00	539 749,46
	C/73 Impôts et taxes	3 004 257,00	3 020 712,03
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 230 401,00	1 206 330,05
	C/75 Autres produits de gestion courante	205 228,00	210 407,77
	C/76 Produits financiers	3 988,00	4 005,08
	C/77 Produits exceptionnels	14 731,00	75 697,96
	C/042 Amortissements des subventions	7 032,00	7 032,00
	C/042 Opérations Travaux en Régie	100 000,00	71 277,72
Total recettes de l'exercice		5 093 227,00	5 142 145,44

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		5 896 668,31	4 801 571,83
Total recettes de l'exercice		5 093 227,00	5 142 145,44
Report excédent 2021		803 441,31	803 441,31
Total recettes		5 896 668,31	5 945 586,75
Résultat: excédent 2022			1 144 014,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 114- Travaux Camping	3 000,00	0,00
	Opération 195- Matériel de transport	156 300,00	4 262,81
	Opération 224- Parc de Capèle	5 000,00	0,00
	Opération 231- Gendarmerie	2 000,00	0,00
	Opération 240- Voirie	131 108,44	48 361,37
	Opération 243- Matériels divers	50 839,65	40 550,87
	Opération 254- Achats de terrains	35 158,58	4 538,48
	Opération 256- Travaux de bâtiments	100 370,56	20 160,56
	Opération 282- Salle Agora	3 000,00	1 854,60
	Opération 286- Mairie	281 594,58	165 295,47
	Opération 294- Réseaux divers	82 500,00	630,00
	Opération 301- Restaurant scolaire	10 000,00	0,00
	Opération 307- Mini-port	11 802,00	1 607,20
	Opération 310- Équipements sportifs	125 464,00	18 948,00
	Opération 311- Maison de santé	173 117,00	38 440,96
	Opération 312- Accueil de Loisirs	8 600,00	0,00
	Opération 313- Maison France services	532 474,44	55 324,91
	Opération 314- Établissements Scolaires	594 290,00	247 350,69

	Opération 315- Rénovation Urbaine	21 181,00	931,16
	Opération 316- Immeuble Avenue Albert Thomas	240 000,00	239 069,67
	Opération 317- Restaurant Plein Air	23 000,00	10 665,00
	Sous-total dépenses des opérations	2 590 800,25	897 991,75
	C/10 Taxe d'aménagement	38 982,42	38 934,42
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	265 000,00	261 997,21
	C/020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
	C/4541 Dépenses compte de tiers	3 910,50	1 930,50
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	7 032,00	7 032,00
	C/040 Opérations d'ordre Travaux en Régie	100 000,00	71 277,72
	C/041 Opérations patrimoniales	86 972,00	86 972,00
	Total dépenses de l'exercice	3 092 697,17	1 366 135,60

Recettes	Opération 221- Centre Aéré	1 557,09	1 557,09
	Opération 240- Voirie	9 860,00	
	Opération 256- Travaux de bâtiments	22 132,53	575,00
	Opération 286- Rénovation Mairie	218 405,00	63 995,78
	Opération 301- Restaurant scolaire	4 000,00	
	Opération 307- Mini-port	6 000,00	1 758,00
	Opération 310- Équipements sportifs	26 100,00	
	Opération 311- Maison de santé	771 401,16	307 844,07
	Opération 313- Maison France Services	140 320,00	
	Opération 314- Établissements Scolaires	259 762,50	21 527,28
	Opération 315- Rénovation Urbaine	72 000,00	
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas	259 625,00	
	Sous-total recettes des opérations	1 791 163,28	397 257,22
Recettes	C/10222 FCTVA	132 642,00	127 113,26
	C/10226 Taxe aménagement	15 000,00	27 362,04
	C/10251 Dons et legs en capital	1 292,00	0,00
	C/1068 Affectation de résultat	13 122,56	13 122,56
	C/16 Emprunts	500 000,00	500 000,00
	C/27 Autres immobilisations financières	23 985,00	23 985,00
	C/4542 Recettes compte de tiers	3 910,50	3 910,50
	C/024 Produits de cession	117 979,00	0,00
	C/040 Amortissements	253 134,00	253 133,80
	C/040 Opérations d'ordre cessions	0,00	67 851,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	57 632,34	0,00
	C/041 opérations patrimoniales	86 972,00	86 972,00
	Total recettes de l'exercice	2 995 540,68	1 500 707,38

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Total dépenses	3 092 697,17	1 366 135,60
Total dépenses de l'exercice de l'exercice	3 092 697,17	1 366 135,60
Total des recettes	3 092 697,17	1 597 863,87
Total recettes de l'exercice	2 995 540,68	1 500 707,38
Report excédent 2021	97 156,49	97 156,49
Résultat Excédent 2022		231 728,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022 (Investissement)	CA 2022
RAR Dépenses 2022	397 106,58
RAR Recettes 2022	165 711,22

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le Compte Administratif du budget Commune 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-512023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°52/2023 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 de la Commune.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération,
- Vote le budget primitif 2023 de la Commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	1 261 734,00
	C/012 Charges de personnel	2 971 230,00
	C/014 Atténuation de produits	4 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	524 800,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	37 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	641 035,64
	C/68 Dotations aux provisions	1 000,00
	C/042 Amortissements	242 000,00
	C/023 Autofinancement	724 562,28
	Total dépenses de l'exercice	6 407 361,92
Recettes	C/013 Atténuations de charges	8 000,00
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	530 540,00
	C/73 Impôts et taxes	3 173 032,00
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 224 760,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	216 271,00
	C/76 Produits financiers	3 044,00
	C/77 Produits exceptionnels	4 300,00
	C/042 Travaux en régie	100 000,00
	C/042 Amortissements des subventions	3 400,00
	Total recettes de l'exercice	5 263 347,00
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Total dépenses	6 407 361,92
	Total recettes de l'exercice	5 263 347,00
	Report excédent 2022	1 144 014,92
	Total recettes	6 407 361,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR 2022	BP 2023 Nouveau	BP 2023
Opération 114- Travaux Camping		1 000,00	1 000,00
Opération 195- Matériel de transport	140 280,00	40 000,00	180 280,00
Opération 221- Centre Aéré		2 000,00	2 000,00
Opération 224 - Parc de Capèle		5 224,00	5 224,00
Opération 231 -Gendarmerie		2 000,00	2 000,00
Opération 240- Voirie	59 884,60	239 156,00	299 040,60
Opération 243- Matériels divers		35 000,00	35 000,00
Opération 254- Achats de terrains	30 448,80	32 500,00	62 948,80
Opération 256- Travaux de bâtiments		80 000,00	80 000,00
Opération 282- Salle Agora		2 000,00	2 000,00
Opération 286- Mairie	49 281,64	28 196,00	77 477,64
Opération 294- Réseaux divers	63 580,00	21 013,00	84 593,00
Opération 300- Bâtiment Raynal et Roquelaure		0,00	0,00
Opération 301- Restaurant scolaire	1 308,40	30 000,00	31 308,40
Opération 307- Mini-port	1 002,00	5 000,00	6 002,00
Opération 310- Équipements sportifs	40 873,94	256 656,00	297 529,94
Opération 311- Maison de santé		172 129,00	172 129,00
Opération 312- Accueil de Loisirs	8 467,20	0,00	8 467,20

	Opération 313- Maison France services		215 337,33	215 337,33
	Opération 314- Établissements scolaires		1 139 073,36	1 139 073,36
	Opération 315- Rénovation urbaine		113 431,00	113 431,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas		148 245,53	148 245,53
	Opération 317- Restaurant de plein air		37 500,00	37 500,00
	Travaux sur tiers (péril)	1980,00		1 980,00
Sous-total	dépenses des opérations	397 106,58	2 605 461,22	3 002 567,80
	C/10226 Taxes d'aménagement	0,00	5 200,00	5 200,00
	C/1068 Apurement du compte 1069		36 600,00	36 600,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	300 000,00	300 000,00
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	3 400,00	3 400,00
	C/040 Travaux en régie	0,00	100 000,00	100 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice		397 106,58	3 050 661,22	3 447 767,80

Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	BP 2023
	Opération 221- Centre Aéré			0,00
	Opération 240- Voirie	3 810,00	47 150,00	50 960,00
	Opération 256- Travaux de bâtiments		13 678,20	13 678,20
	Opération 286- Mairie	149 409,22	15 000,00	164 409,22
	Opération 301- Restaurant scolaire		19 000,00	19 000,00
	Opération 307- Mini-port	4 242,00	3 050,00	7 292,00
	Opération 310- Équipements sportifs	8 250,00	161 425,00	169 675,00
	Opération 311- Maison de santé		215 533,33	215 533,33
	Opération 313- Espace France Services			0,00
	Opération 314- Établissements scolaires		551 957,50	551 957,50
	Opération 315- Rénovation urbaine		35 800,00	35 800,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas		259 625,00	259 625,00
Sous-total	recettes des opérations	165 711,22	1 322 219,03	1 487 930,25
Recettes	C/10222 FCTVA	0,00	136 000,00	136 000,00
	C/10226 Taxe aménagement	0,00	15 000,00	15 000,00
	C/1068 Affectation de résultat	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts	0,00	500 000,00	500 000,00
	C/16 Dette récupérable Grand Figeac	0,00	20949,00	20 949,00
	C/16878 Bail Emphytéotique Immeuble Capèle		51,00	51,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF		724 562,28	724 562,28
	C/27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
	C/024 Produits de cession	0,00	89 547,00	89 547,00
	C/040 Amortissements	0,00	242 000,00	242 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total recettes de l'exercice		165 711,22	3 050 328,31	3 216 039,53

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2023
Total dépenses de l'exercice		3 447 767,80
recettes de l'exercice		3 216 039,53
R001 Solde d'exécution positif reporté		231 728,27
Total recettes de l'exercice		3 447 767,80

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-522023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**

N°53/2023 TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le tableau des taux d'imposition 2023. Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que l'ouverture de nouveaux services en 2023, il propose au Conseil Municipal de retenir une variation proportionnelle de + 2 % des taux d'imposition, conformément au tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux 2022	Produit fiscal 2022 (Hors rôles supplémentaires)	Bases 2023 (prévisionnelles)	Taux constants	Produit 2023 taux constants En €	Incidence des bases (hors écrêtements) En €	Incidence des bases en %	Hausse des taux	Nouveaux taux 2023	Nouveau produit fiscal 2023 En €	Incidence de la hausse d'impôt (hors écrêtements) En €	Incidence cumulée (hors écrêtements) En €
Taxe d'habitation Résidences secondaires (2023)	829 236	11,39%	94 450	888 112	11,39%	101 156	6 706	7,10%	2,00%	11,62%	103 199	2043	8749
Taxe d'habitation Logements Vacants	143 634	11,39%	16 360	153 832	11,39%	17 521	1 162	7,10%	2,00%	11,62%	17 875	354	1515
Taxe foncière	5 970 924	41,86%	2 499 429	6 389 000	41,86%	2 674 435	175 007	7,00%	2,00%	42,70%	2 728 103	53 668	228 674
Taxe foncier non bâti	36 827	92,38%	34 021	39 800	92,38%	36 767	2 746	8,07%	2,00%	94,23%	37 504	736	3 483
Total fiscalité			2 644 259			2 829 880	185 621				2 886 680	56 800	242 421

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux 2023 tels que présentés.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-532023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**



Stéphane BÉRARD.

N°54/2023 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'Attribution de Compensation est une recette du budget principal qui est versée par la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 31 janvier 2023 portant sur les attributions de compensation prévisionnelles 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le montant de l'attribution de compensation de la Commune,
- approuve l'attribution de compensation 2023 pour un montant total de 780 005 €.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-542023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

**N°55/2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME /
CRÉDITS DE PAIEMENT 2023**

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les projets, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter toutes les opérations de la section d'investissement du Budget de la Commune sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) qui correspondent au Plan Pluriannuel d'Investissement couvrant la période 2023 à 2026.

Les Crédits de Paiements 2023 ont été intégrés au Budget 2023. Les Crédits de Paiements relatifs aux exercices 2024 à 2026 permettent aux services de poursuivre les opérations engagées dès le 1^{er} janvier de chaque année selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessous, susceptibles de variations compte tenu des aléas des projets pouvant survenir. Le vote par anticipation des APCP permet également d'anticiper la nomenclature comptable M57 applicable en 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment son article R.2311-9,

Opérations	DEPENSES						RECETTES						état
	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	Réalisé	Total 2023	2024	2025	2026	TOTAL	
114 - Camping		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
195 - Matériels de transport		180 280,00	140 000,00	40 000,00	40 000,00	400 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
221 - Centre aéré		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
224 - Parc de Capèle		5 224,00	22 000,00	2 000,00	2 000,00	31 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
231 - Opération Gendarmerie		2 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
240 - Voirie		299 040,60	320 000,00	150 000,00	150 000,00	919 040,60	0,00	50 960,00	12 150,00	0,00	0,00	63 110,00	création
243 - Matériels divers	40 550,87	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	180 550,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Modification
254 - Achat de terrains		62 948,80	30 000,00	30 000,00	30 000,00	152 948,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
256 - Travaux de bâtiments	20 160,56	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	340 160,56	575,00	13 678,20	0,00	0,00	0,00	14 253,20	Modification
282 - Agora		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
286 - Mairie		77 477,64	87 000,00	7 000,00	7 000,00	178 477,64	0,00	164 409,22	35 000,00	0,00	0,00	199 409,22	création
294 - Réseaux divers		84 593,00	78 400,00	40 000,00	40 000,00	242 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
301 - Restaurant scolaire		31 308,40	10 000,00	10 000,00	10 000,00	61 308,40	0,00	19 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	34 000,00	création
307 - Base nautique - Port		6 002,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15 002,00	0,00	7 292,00	0,00	0,00	0,00	7 292,00	création
310 - Equipements sportifs		297 529,94	400 000,00	30 000,00	30 000,00	757 529,94	0,00	169 675,00	93 500,00	0,00	0,00	263 175,00	création
311 - Maison de santé	2 071 625,01	172 129,00	80 000,00	2 000,00	2 000,00	2 327 754,01	382,91	215 533,33	176 083,77	0,00	0,00	1 440 000,01	Modification
312 - Accueil de loisirs		8 467,20	0,00	0,00	0,00	8 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
313 - Espace France Services	55 324,91	215 337,33	655 000,00	0,00	0,00	925 662,24	0,00	194 100,00	194 100,00	0,00	0,00	194 100,00	Modification
314 - Etablissements scolaires	384 041,45	1 139 073,36	220 000,00	50 000,00	50 000,00	1 843 114,81	120 101,78	551 957,50	136 000,00	24 000,00	0,00	832 059,28	Modification
315- Rénovation urbaine	9 368,98	113 431,00	63 000,00	35 000,00	35 000,00	255 799,98	0,00	35 800,00	18 200,00	0,00	0,00	54 000,00	Modification
316 - Immeuble Albert Thomas	328 413,94	148 245,53	5 000,00	5 000,00	5 000,00	491 659,47	34 125,00	259 625,00	0,00	0,00	0,00	293 750,00	Modification
317 - Restaurant de plein air		37 500,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	création
total opérat° affectées	2 909 485,72	3 000 587,80	2 244 400,00	535 000,00	535 000,00	9 224 473,52	1 203 184,69	1 487 930,25	670 033,77	29 000,00	5 000,00	3 395 148,71	

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications et les créations des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements comme présentées.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-552023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°56/2023

BUDGET LOTISSEMENT LES TAILLADES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Les Taillades dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 88 859,82 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Études prestations de services	2 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	5 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82	0,00
Total	95 959,82	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82	0,00
Total	95 959,82	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	95 959,82	0,00
TOTAL RECETTES	95 959,82	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	88 859,82	0,00
Total	184 719,64	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	95 859,82	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82	0,00
Total	184 719,64	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	184 719,64	0,00
TOTAL RECETTES	184 719,64	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé		-88 859,82

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Les Taillades 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-562023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°57/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES TAILLADES 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Les Taillasses 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Les Taillasses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	2 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	5 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82
Total	95 959,82
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82
Total	95 959,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82
C/001 Report déficit d'investissement	88 859,82
Total	184 719,64
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	95 859,82
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82
Total	184 719,64

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-572023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°58/2023 **BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER BONNET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2022 qui dégage un déficit de 36 078,41 € en section d'investissement, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	20 000,00	7 841,60
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	28 236,81	0,00
Total	48 236,81	7 841,60
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	48 236,81	7 841,60
Total	48 236,81	7 841,60

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	48 236,81	7 841,60
TOTAL RECETTES	48 236,81	7 841,60
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	48 236,81	7 841,60
C/001 Report déficit d'investissement 2021	28 236,81	0,00
Total	76 473,62	7 841,60
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	48 236,81	0,00
C/040/3351 Terrains	28 236,81	0,00
Total	76 473,62	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	76 473,62	7 841,60
TOTAL RECETTES	76 473,62	0,00
Résultat 2022	0,00	-7 841,60
Résultat cumulé		-36 078,41

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-582023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°59/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT QUARTIER BONNET 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Quartier Bonnet 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du Lotissement Quartier Bonnet.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023
C/011 /6015 Achats de terrains	20 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	55 428,62
Total	75 528,62
Recettes	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	75 428,62
Total	75 528,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023
C/040/3351 Terrains	75 428,62
C/001 Report déficit d'investissement	36 078,41
Total	111 507,03
Recettes	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	56 078,41
C/040/3351 Terrains	55 428,62
Total	111 507,03

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-592023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**

N°60/2023 **BUDGET LOTISSEMENT DE CABRESPINE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement de Cabrespine, qui dégage un déficit d'investissement de 14 068,01 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/65/6522 Reversement excédent BA admin.au principal	17 071,99	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	14 068,01	0,00
Total	31 240,00	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00	0,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	6 140,00	
Total	31 240,00	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	31 240,00	0,00
TOTAL RECETTES	31 240,00	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C040/3555 Terrains aménagés	6 140,00	
C/001 Report déficit d'investissement 2021	14 068,01	0,00
Total	20 208,01	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts en euros	6 140,00	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	14 068,01	0,00
Total	20 208,01	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	20 208,01	0,00
TOTAL RECETTES	20 208,01	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé		-14 068,01

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Cabrespine 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-602023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°61/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE CABRESPINE 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement de Cabrespine.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement de Cabrespine.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/65 /6522 Revers.de l'excédent des budgets annexes au budget principal	10 931,99
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	14 068,01
Total	25 100,00
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
Total	25 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
C/001 Report déficit d'investissement	14 068,01
Total	14 068,01
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	14 068,01
Total	14 068,01

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.


VILLE DE
CAPDENAC
GARE

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,


VILLE DE
CAPDENAC
GARE


Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-612023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°62/2023

BUDGET LOTISSEMENT JOSEPH FABRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Joseph Fabre, qui dégage un déficit d'investissement de 38 469,96 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	40 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	1 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation stocks de terrains aménagés	38 469,96	0,00
Total	79 569,96	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96	0,00
Total	79 569,96	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	79 569,96	0,00
TOTAL RECETTES	79 569,96	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	79 469,96	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	38 469,96	0,00
Total	117 939,92	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	79 469,96	0,00
C/040/3351 Terrains	38 469,96	0,00
Total	117 939,92	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	117 939,92	0,00
TOTAL RECETTES	117 939,92	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé		-38 469,96

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Joseph Fabre 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-622023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°63/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT JOSEPH FABRE 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement de Joseph Fabre.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Joseph Fabre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/011 /6015 Terrains à aménager	40 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	1 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	38 469,96
Total	79 569,96
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96
Total	79 569,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/3351 Terrains	79 469,96
C/001 Report déficit d'investissement	38 469,96
Total	117 939,92
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	79 469,96
C/040/3351 Terrains	38 469,96
Total	117 939,92

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-632023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**

N°64/2023 BUDGET LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2021 du budget Lotissement du Causse Blanc, qui dégage un déficit d'investissement de 60 574,91 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Études prestations de services	10 000,00	2 500,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	200 000,00	363,51
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	57 711,70	0,00
Total	267 711,70	2 863,51
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,30
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	267 711,70	2 863,21
Total	267 711,70	2 863,51
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	267 711,70	2 863,51
TOTAL RECETTES	267 711,70	2 863,51
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	267 711,70	2 863,21
C/001 Report déficit d'investissement 2021	57 711,70	0,00
Total	325 423,40	2 863,21
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	267 711,70	0,00
C/040/3351 Terrains	57 711,70	0,00
Total	325 423,40	0,00
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	325 423,40	2 863,21
TOTAL RECETTES	325 423,40	0,00
Résultat 2022	0,00	-2 863,21
Résultat cumulé		- 60 574,91

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement du Causse Blanc 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-642023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°65/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement du Causse Blanc.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement du Causse Blanc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	12 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	75 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042 /7133 Variation des en-cours de production de biens	60 574,91
Total	147 674,91
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	147 574,91
Total	147 674,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/3351 Terrains	147 574,91
C/001 Report déficit d'investissement	60 574,91
Total	208 149,82
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	147 574,91
C/040 /3351 Terrains	60 574,91
Total	208 149,82

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-652023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**



Stéphane BÉRARD.

N°66/2023 **BUDGET LOTISSEMENT COMBEVIGAME : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement Combevigame.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	160 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
Total	160 100,00	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	160 000,00	0,00
Total	160 100,00	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	160 100,00	0,00
TOTAL RECETTES	160 100,00	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3351 Terrains	160 000,00	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	0,00	0,00
Total	160 000,00	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16/1641 Emprunts	160 000,00	0,00
Total	160 000,00	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	160 000,00	0,00
TOTAL RECETTES	160 000,00	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Combevigame 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-662023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°67/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU COMBEVIGAME 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2023 du lotissement Combevigame.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Combevigame.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023
C/011 /6015 Achats de terrains	50 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
Total	50 100,00
Recettes	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	50 000,00
Total	50 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023
C/040/3351 Terrains	50 000,00
Total	50 000,00
Recettes	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	50 000,00
Total	50 000,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-672023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**

N°68/2023 **BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1-2022 dont la section d'investissement dégage un déficit de 121 779,95 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6045 Etudes prestations de services	1 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	1 000,00	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	143 100,95	21 321,00
Total	145 200,95	21 321,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/70/7015 Ventes de terrains aménagés	21 320,67	21 320,67
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,33
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	123 780,28	0,00
Total	145 200,95	21 321,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	145 200,95	21 321,00
TOTAL RECETTES	145 200,95	21 321,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3555 Terrains aménagés	123 780,28	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	143 100,95	0,00
Total	266 881,23	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	123 780,28	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	143 100,95	21 321,00
Total	266 881,23	21 321,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	266 881,23	0,00
TOTAL RECETTES	266 881,23	21 321,00
Résultat 2022		-121 779,95

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1 - 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

VILLE DE
CAPDENAC
GARE

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

VILLE DE
CAPDENAC
GARE

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-682023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°69/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 - 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 1 - 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Centre Aéré tranche 1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	0,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
Total	0,00
Recettes	BP 2023
C/70/7015 Vente de terrains aménagés	0,00
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
Total	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2023
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
C/001 Report déficit d'investissement	121 779,95
Total	121 779,95
Recettes	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	121 779,95
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
Total	121 779,95

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-692023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°70/2023 BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré 2022 dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 57 357,34 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/011/6015 Terrains à aménager	0,00	0,00
C/011/6045 Etudes prestations de services	30 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	0,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34	0,00
Total	87 457,34	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34	0,00
Total	87 457,34	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	87 457,34	0,00
TOTAL RECETTES	87 457,34	0,00
Résultat 2022	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	CA 2022
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2021	57 357,34	0,00
Total	144 714,68	0,00
Recettes	BP 2022	CA 2022
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34	0,00
Total	144 714,68	0,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
TOTAL DEPENSES	144 714,68	0,00
TOTAL RECETTES	144 714,68	0,00
Résultat 2022		- 57 357,34

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 2 - 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

VILLE DE
CAPDENAC
GARE

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

VILLE DE
CAPDENAC
GARE

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-702023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°71/2023 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 - 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 2 - 2023.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 du lotissement Centre Aéré tranche 2.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/011 /6045 Etudes prestations de services	30 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34
Total	87 457,34
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/75/7588 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34
Total	87 457,34

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	BP 2023
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34
C/001 Report déficit d'investissement	57 357,34
Total	144 714,68
<i>Recettes</i>	BP 2023
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34
Total	144 714,68

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-712023DE-BF
Reçu le 05/04/2023**

N°72/2023 BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES RENOUVELABLES 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif Énergies renouvelables 2023 et rappelle les objectifs de la Collectivité à savoir :

- 1) S'engager dans une démarche de transition et de sobriété énergétique pour améliorer la résilience de la Collectivité : objectif d'être producteur d'énergie et d'aller à terme vers de l'autoconsommation pour diminuer la facture d'électricité ce qui permet d'améliorer l'épargne nette de la Collectivité.
- 2) Saisir l'opportunité de renforcer l'offre d'équipements sportifs extérieurs pour les scolaires et les associations et de supprimer les occupations des bâtiments énergivores et obsolètes des espaces Raynal et Roquelaure.

Après étude technique et financière, les trois projets identifiés sont :

Projet 1 : Berges du Lot : création et couverture de mini-stades

Objectif : construire et mettre à disposition une surface sportive avec des équipements pour les établissements scolaires et les associations : terrains multisports.

Projet 2 : Stade municipal : couverture du boulodrome

Objectif : couvrir les terrains de jeux de boules existants et supprimer à terme les terrains du parking Raynal et Roquelaure.

Projet 3 : Parking du cimetière : pose d'ombrières

Objectif : structurer le stationnement et stabiliser la surface de stationnement.

Calendrier prévisionnel

2023	Études et travaux préalables
2024	Pose des panneaux photovoltaïques Signature du contrat d'énergie avec EDF Contractualisation de l'emprunt
2025	Mise en service et revente d'électricité Début du remboursement de l'emprunt

Sur les 20 ans, 2025-2044, les recettes de revente de l'électricité couvrent les investissements photovoltaïques. Les calculs ont été effectués sur des fourchettes basses de tarifs de revente. L'hypothèse de taux retenue pour la contractualisation de l'emprunt est de 3%, à confirmer avec une rencontre à venir avec la Banque des Territoires qui vient en appui des Collectivités sur ce type de dossier.

► A partir de 2045 : dans le schéma de poursuite de la revente : la recette minimale de revente est de 116 000 €.

► Pendant la période 2025-2044 : recherche d'opportunités en autoconsommation pour faire des économies sur les consommations des équipements communaux (exemple : restaurant scolaire). En cas d'autoconsommation, l'économie est de 150 000 € par an car le prix de rachat est plus bas que le prix de revente.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 Énergies renouvelables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2023
TOTAL DEPENSES	0,00
TOTAL RECETTES	0,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	BP 2023
RECETTES	0,00
	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Total BP 2023
Opération 100- Berges du lot : création et couverture de mini stades	83 000,00
Opération 101- Stade Municipal : couverture du boulodrome	32 000,00
Opération 102- Parking du cimetière : pose d'ombrières	30 000,00
Sous-total dépenses des opérations	145 000,00
C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00
C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00
C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL DEPENSES	145 000,00

Recettes	Total BP 2023
Opération 100- Berges du lot : création et couverture de mini stades	0,00
Opération 101- Stade Municipal : couverture du boulodrome	0,00
Opération 102- Parking du cimetière : pose d'ombrières	0,00
Sous-total recettes des opérations	0,00
C/040 Amortissements	0,00
C/041 Opérations patrimoniales	0,00
C/16 Emprunts et dettes assimilées	145 000,00
C/042 Amortissements	0,00
C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00
TOTAL RECETTES	145 000,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses	145 000,00
Total recettes	145 000,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-722023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°73/2023 BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES 2023 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les projets, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les opérations de la section d'investissement du Budget Energies Renouvelables sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (APCP).

Les Crédits de Paiements 2023 ont été intégrés au Budget 2023. Les Crédits de Paiements relatifs aux exercices 2024 permettent aux services de poursuivre les opérations engagées dès le 1^{er} janvier de chaque année selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessous, susceptibles de variations compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.

	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Autorisation de programme 2023-2024
OP 101 Berges du Lot	83 000 €	720 000 €	803 000 €
OP 102 Stade municipal	32 000 €	440 000 €	472 000 €
OP 103 Parking du cimetière	30 000 €	405 000 €	435 000 €
Total des opérations	145 000 €	1 565 000 €	1 710 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget Energies Renouvelables tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-732023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°74/2023 BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES : AVANCE DE TRÉSORERIE

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique qu'il est nécessaire d'assurer une avance de trésorerie pour le budget Energies renouvelables.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les Instructions budgétaires et comptables (M4 et M14),
Vu la délibération en date du 13 mars 2023 portant création du budget « Energies renouvelables » d'une part,**

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'exercice 2023, avant même la perception de recettes,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en plusieurs fois, dans la limite des montants maximum délibérés,

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor public du budget annexe le permettra,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Energies Renouvelables » d'un montant de 145 000 € maximum.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-742023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°75/2023 **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget de l'Assainissement. La section de fonctionnement présente un excédent de 980 099,43 € et la section d'investissement est excédentaire de 428 963,50 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	328 084,00	323 631,48
	C/012 Charges de personnel	30 000,00	25 000,00
	C/014 Atténuation de produits	1 000,00	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	12 700,00	11 061,86
	C/67 Charges exceptionnelles	934 224,62	0,00
	C/042 Amortissements	197 682,00	197 681,31
	C/023 Autofinancement	2 558,90	0,00
Total dépenses de l'exercice		1 506 249,52	557 374,65
Recettes		BP 2022	CA 2022
	C/70 Vente de produits	668 000,00	676 350,52
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	7 684,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	15 190,12
	C/042 Amortissements des subventions	13 423,00	13 422,92
Total recettes de l'exercice		681 423,00	712 647,56

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		1 506 249,52	557 374,65
Total recettes de l'exercice		681 423,00	712 647,56
Report excédent 2022		824 826,52	824 826,52
Total recettes		1 506 249,52	1 537 474,08
Résultat: excédent 2022			980 099,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 100- Programme pluri annuel	185 000,00	27 108,66
	Opération 101- Station d'épuration	304 000,00	68 747,94
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00
	Opération 109- Schéma directeur	13 000,00	0,00
	Opération 140- Réhabilitation de la décharge	2 000,00	0,00
	Opération 200- Branchements	30 000,00	18 093,35
Sous-total dépenses des opérations		534 000,00	113 949,95
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	56 141,94
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	13 423,00	13 422,92
Total dépenses de l'exercice		604 423,00	183 514,81
Recettes		BP 2022	CA 2022
	Opération 100- Programme pluri annuel	0,00	0,00
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00
	Opération 200- Branchements	7 000,00	17 614,90
Sous-total recettes des opérations		7 000,00	17 614,90
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	197 682,00	197 681,31
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	2 558,90	0,00
Total recettes de l'exercice		207 240,90	215 296,21

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Total dépenses	604 423,00	183 514,81
Total dépenses de l'exercice	604 423,00	183 514,81
Total des recettes	604 423,00	612 478,31
Total recettes de l'exercice	207 240,90	215 296,21
Report excédent 2021	397 182,10	397 182,10
Résultat 2022		428 963,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023 (Investissement)	CA 2022
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Assainissement 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-752023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°76/2023 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Assainissement 2023 par chapitres et opérations avec les restes à réaliser et les nouvelles dépenses et recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif de l'Assainissement 2023, par chapitres, et par opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	336 400,00
	C/012 Charges de personnel	30 000,00
	C/014 Atténuation de produits	1 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	12 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	296 661,93
	C/042 Amortissements	180 000,00
	C/023 Autofinancement	786 036,50
TOTAL DEPENSES		1 642 099,43
Recettes		
	C/70 Vente de produits	648 000,00
	C/74 Total subventions exploitation	
	C/75 Autres produits de gestion courante	
	C/77 Produits exceptionnels	
	C/042 Amortissements des subventions	14 000,00
TOTAL RECETTES		662 000,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
	DEPENSES	1 642 099,43
	RECETTES = recettes de l'exercice	662 000,00
	Excédent 2022 reporté	980 099,43
	RECETTES	1 642 099,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 100- Programme pluri annuel	0,00	320 000,00	320 000,00
	Opération 101- Station d'épuration	0,00	960 000,00	960 000,00
	Opération 105- travaux divers (marché à BC)	0,00		0,00
	Opération 109- Schéma directeur	0,00	50 000,00	50 000,00
	Opération 110- Rue Jean Jaurès	0,00		0,00
	Opération 140- Réhabilitation de la décharge	0,00		0,00
	Opération 200- Branchements	0,00	30 000,00	30 000,00
<i>Sous-total dépenses des opérations</i>		<i>0,00</i>	<i>1 360 000,00</i>	<i>1 360 000,00</i>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	14 000,00	14 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	58 000,00	58 000,00
TOTAL DEPENSES		0,00	1 432 000,00	1 432 000,00
Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 109- Schéma directeur	0,00	30 000,00	30 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	7 000,00	7 000,00
<i>Sous-total recettes des opérations</i>		<i>0,00</i>	<i>37 000,00</i>	<i>37 000,00</i>
	C/10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	0,00	180 000,00	180 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00	786 036,50	786 036,50
TOTAL RECETTES		0,00	1 003 036,50	1 003 036,50

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses de l'exercice (Hors Restes à Réaliser)	1 432 000,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00
Total dépenses	1 432 000,00
Total recettes de l'exercice	1 003 036,50
Restes à Réaliser Recettes	0,00
Excédent 2022 reporté	428 963,50
Total recettes	1 432 000,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-762023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°77/2023 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Assainissement, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits suivants pour les opérations :

DEPENSES	Réalisé	Crédit de paiements 2023	Crédit de paiements 2024	Crédit de paiements 2025	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	220 459,24	320 000,00	610 000,00	260 000,00	1 410 459,24
200 - Branchements	31 569,05	30 000,00	30 000,00	30 000,00	121 569,05
101 - Station d'épuration	244 670,55	960 000,00	42 000,00	42 000,00	1 288 670,55
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	200 000,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total opération	496 698,84	1 360	782 000,00	382 000,00	3 020 698,84

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget de l'Assainissement tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-772023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°78/2023 **BUDGET DE L'EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2022 du budget de l'Eau. La section de fonctionnement présente un excédent de 516 614,62 €. La section d'investissement est déficitaire de 55 939,89 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	C/011 Charges à caractère général	405 700,00	404 176,75
	C/012 Charges de personnel	30 000,00	25 000,00
	C/014 Atténuation de produits	0,00	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	10 500,00	10 323,62
	C/67 Charges exceptionnelles	188 671,17	0,00
	C/042 Amortissements	159 000,00	158 910,08
	C/023 Autofinancement	385 422,40	0,00
Total dépenses de l'exercice		1 179 293,57	598 410,45
Recettes		BP 2022	CA 2022
	C/70 Vente de produits	696 500,00	632 452,89
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	200,00	0,49
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	68 200,00	68 178,12
Total recettes de l'exercice		764 900,00	700 631,50
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022
Total dépenses		1 179 293,57	598 410,45
Total recettes de l'exercice		764 900,00	700 631,50
Report excédent 2021		414 393,57	414 393,57
Total recettes		1 179 293,57	1 115 025,07
Résultat: excédent 2022			516 614,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		BP 2022	CA 2022
	Opération 105- Travaux divers	80 000,00	9 709,15
	Opération 109- Schéma directeur	2 000,00	0,00
	Opération 110- Périmètre AEP	5 000,00	0,00
	Opération 120- Usine de pompage	158 000,00	99 104,34
	Opération 190- Renouvellement des canalisations	160 000,00	0,00
	Opération 200- Branchements	50 000,00	17 371,50
Sous-total dépenses des opérations		455 000,00	126 184,99
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	68 200,00	68 178,12
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	41 000,00	40 259,53
Total dépenses de l'exercice		564 200,00	234 622,64
Recettes		BP 2022	CA 2022
	Opération 110- Périmètre AEP	0,00	0,00
	Opération 200- Branchements	19 777,60	19 772,67
Sous-total recettes des opérations		19 777,60	19 772,67
	C/1068 Affectation de résultat	161 279,26	161 279,26
	C/16 Emprunts	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	159 000,00	158 910,08
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	385 422,40	0,00
Total recettes de l'exercice		725 479,26	339 962,01

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Total dépenses	725 479,26	395 901,90
Total dépenses de l'exercice	564 200,00	234 622,64
Report déficit 2021	161 279,26	161 279,26
Total des recettes	725 479,26	339 962,01
Total recettes de l'exercice	725 479,26	339 962,01
Résultat 2022		-55 939,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023 (Investissement)	CA 2022
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Eau 2022.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-782023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°79/2023 AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente l'affectation de résultat du budget de l'Eau. Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2022, en section de fonctionnement, de 516 614,62 €, du déficit d'investissement constaté de 55 939,89 €, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter 55 939,89 € (C/1068) en recettes de la section d'investissement.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-792023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°80/2023 **BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2023**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Eau 2023 par chapitres et opérations avec les restes à réaliser et les nouvelles dépenses et recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2023 et des Comptes Administratifs 2022 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2023 de l'Eau, par chapitres et par opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2023
	C/011 Charges à caractère général	386 700,00
	C/012 Charges de personnel	30 000,00
	C/014 Atténuation de produits	0,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	0,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	11 000,00
	C/67 Charges exceptionnelles	582 675,73
	C/042 Amortissements	160 000,00
	C/023 Autofinancement	147 000,00
TOTAL DEPENSES		1 317 375,73
Recettes		
	C/70 Vente de produits	786 500,00
	C/74 Total subventions exploitation	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	201,00
	C/77 Produits exceptionnels	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	70 000,00
TOTAL RECETTES		856 701,00

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
	DEPENSES	1 317 375,73
	RECETTES = recettes de l'exercice	856 701,00
	Excédent 2022 reporté	460 674,73
	RECETTES	1 317 375,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 105- Travaux divers	0,00	95 000,00	95 000,00
	Opération 107- Livinhac	0,00	0,00	0,00
	Opération 109- Schéma Directeur	0,00	35 000,00	35 000,00
	Opération 110- Périmètre AEP	0,00	60 000,00	60 000,00
	Opération 120- Usine de pompage	0,00	110 000,00	110 000,00
	Opération 130- Avenue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00
	Opération 180- Saint Julien	0,00	0,00	0,00
	Opération 190- Renouvellement canalisations	0,00	180 000,00	180 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	50 000,00	50 000,00
Sous-total dépenses des opérations		0,00	530 000,00	530 000,00
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	0,00	70 000,00	70 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	42 000,00	42 000,00
TOTAL DEPENSES		0,00	642 000,00	642 000,00

Recettes		RAR 2022	BP 2023 Nouveau	Total BP 2023
	Opération 109- Schéma Directeur	0,00	20 000,00	20 000,00
	Opération 200- Branchements	0,00	15 000,00	15 000,00
Sous-total recettes des opérations		0,00	35 000,00	35 000,00

	C/10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00
	C/040 Amortissements	0,00	160 000,00	160 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (compteurs Eau)	0,00	0,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	300 000,00	300 000,00
	C/042 Amortissements	0,00	0,00	0,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	0,00	147 000,00	147 000,00
	TOTAL RECETTES	0,00	642 000,00	642 000,00

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Total dépenses de l'exercice (Hors Restes à Réaliser)	642 000,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00
Report déficit 2022	55 939,89
Total dépenses	697 939,89
Total recettes de l'exercice	642 000,00
Restes à Réaliser Recettes	0,00
Affectation de Résultat	55 939,89
Total recettes	697 939,89

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-802023DE-BF
Reçu le 05/04/2023

N°81/2023 BUDGET DE L'EAU : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Eau, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits suivants :

DEPENSES	Réalisé	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	87 301,00	180 000,00	310 000,00	200 000,00	0,00	777 301,00
N°200 Branchements	67 351,15	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	217 351,15
N°105 Travaux divers	59 150,65	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	439 150,65
N°109 Schéma directeur	0,00	35 000,00	65 000,00	35 000,00	5 000,00	140 000,00
N°110 Périmètres AEP	0,00	60 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	90 000,00
N°120 Usine de pompage	187 241,91	110 000,00	130 000,00	20 000,00	0,00	447 241,91
Sous Total Opérations	401 044,71	530 000,00	670 000,00	410 000,00	100 000,00	2 111 044,71

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023 du Budget de l'Eau tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-812023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

N°82/2023 FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

Budgets	2022	2023
Eau : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Eau : remboursement de frais (logiciel informatique)	500,00	500,00
Eau : facturation quote-part assurances	1 000,00	1 000,00
Assainissement : mise à disposition de personnel	25 000,00	30 000,00
Assainissement : remboursement de frais	500,00	500,00
Assainissement : facturation quote-part assurance	1 000,00	1 000,00
Total des versements par les Budgets Annexes au Budget Principal	53 000,00	63 000,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-822023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°83/2023 FLUX FINANCIERS 2023 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal de la Commune et les Budgets du CCAS. Ces montants vont être affinés au vu de la nouvelle organisation des services et des mutualisations effectuées.

Vu la mise à disposition du personnel et des locaux, octroyée par la Commune aux services du CCAS,

Vu les besoins de financement des projets du Service Solidarité CCAS,

Vu le déficit prévisionnel de clôture du Service d'Aide à Domicile,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS	2022	2023
Budget Solidarité : politique solidarité	4 700,00	25 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition agent Solidarité	35 000,00	35 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire complémentaire	7 000,00	7 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300,00	28 300,00
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture	90 000,00	40 000,00
Total	165 000,00	135 300,00
Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal	2022	2023
Budget Solidarité : mise à disposition de personnel	35 000,00	35 000,00
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 400,00	3 400,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel	62 000,00	62 000,00
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	15 000,00	15 000,00
Remboursement de frais d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600,00	500,00
Remboursement de frais de communication (1 facture mensuelle)	3 500,00	3 000,00
Total	119 500,00	118 900,00

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-832023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°84/2023 BUDGET DE LA COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEURS

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, informe du courrier de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, relatif à des titres restant impayés à la suite des poursuites exercées et pour lesquels désormais aucun recours n'est possible. Le total de ces créances irrécouvrables s'élève à 140,34 €. Ces sommes correspondent au service de restauration scolaire, les impayés relatifs au collège Voltaire seront transmis au Département de l'Aveyron pour prise en charge.

Sur proposition de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques par courrier explicatif,

Vu le tableau de propositions d'admission en non-valeurs,
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par Madame le Trésorier,
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 140,34 €,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses comme suit :
 - au compte 6541 du budget de la Commune pour un montant de 119,76 € conformément à la liste n°5497290411,
 - au compte 6542 du budget de la Commune pour un montant de 20,58 € conformément à la liste n°5497290411,
- Précise que l'admission en non-valeurs n'annule pas la créance et n'exclut pas un recouvrement si cela s'avérait possible.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-842023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°85/2023 SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale des subventions de 20 000 €.

Pour mémoire, l'Office Social et Culturel a perçu une subvention de 46 617 € en 2022 (non comprise la subvention de 600 € versée pour la mission photographie confiée à l'atelier Petit Oiseau). Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 25 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23.000 €,
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec l'Office Social et Culturel déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2023,
- Précise que le montant 2023 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2023,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 25 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec l'Office Social et Culturel et le CCAS de Capdenac.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

Madame Georgette PINEL ne prend pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-852023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°86/2023 **SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale des subventions de 20 000 €.

Pour mémoire, la Fédération des Œuvres Laïques a perçu une subvention de 89 467 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 45 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23.000 €,
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec la Fédération des Œuvres Laïques déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2023,
- Précise que le montant 2023 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2023,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 45 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 45 000 € à la Fédération des Œuvres Laïques.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-862023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°87/2023 **SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER AU COMITÉ DES FESTIVITÉS ET ANIMATIONS**

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint à la Culture et au Tourisme, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale de 20 000 €.

Pour mémoire, le Comité des Festivités et Animations a perçu une subvention de 15 000 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, il propose le versement d'un acompte de subvention de 8 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à l'organisation de la Fête de la Rivière et de la Fête de Capdenac en septembre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 8 000 € au Comité des Festivités et Animations de Capdenac-Gare.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-872023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°88/2023 SUBVENTION 2023 : ACOMPTE À VERSER À L'ASSOCIATION COURANTS D'ART

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint à la Culture et au Tourisme, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune, le budget 2023 ayant acté une baisse globale de 20 000 €.

Pour mémoire, l'association Courants d'Art a perçu une subvention de 5 774 € en 2022. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2023, Il propose le versement d'un acompte de subvention à Courants d'Art afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder un acompte de 3 000 € à Courants d'Art de Capdenac-Gare.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,




Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-882023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°89/2023

**CONVENTIONS POUR LA MAÎTRISE DE LA POPULATION DES CHATS ERRANTS
2023 ENTRE LA COMMUNE, L'ASSOCIATION TRENTE MILLIONS D'AMIS ET LE
CABINET VÉTÉRINAIRE AVRIL**

Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable, explique qu'il convient de renouveler la campagne de tatouage et de stérilisation de chats errants sur la Commune pour l'année 2023. En effet, la prolifération des chats est source de nuisances et doit être contenue. Les chats qui sont déjà tatoués ou pucés ne seront pas castrés sans l'accord de leur propriétaire.

Cette campagne fait l'objet d'une convention entre la Commune et l'Association 30 millions d'Amis et d'une convention entre la Commune et le Docteur AVRIL, vétérinaire. La prise en charge de la stérilisation et du tatouage est de l'ordre de 50% par l'association 30 millions d'Amis.

Madame Pauline AMARI fait part de la demande de l'association d'une subvention de 36 € pour l'achat d'un lecteur de puces.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention à intervenir entre la Commune et l'Association 30 Millions d'Amis,
- Approuve la convention à intervenir entre la Commune et le Docteur AVRIL,
- Autorise le Maire à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

VILLE DE
CAPDENAC
GARE Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-892023-DE
Reçu le 05/04/2023

N°90/2023 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CHA PAT

Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable, fait part de la demande de l'association Cha Pat d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un lecteur de puces d'un coût de 36 €.

Considérant le travail réalisé par cette association en vue de limiter la prolifération des chats dans la ville,

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde une subvention de 36 € à l'association Cha Pat.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-902023DE-DE
Reçu le 05/04/2023**

N°91/2023 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ÉLECTRICITÉ 2023

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, expose que conformément aux règles en vigueur le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité due par ENEDIS est revalorisée pour l'année 2023 à la somme de 939,00 €. Il rappelle que le calcul de cette redevance est fonction du seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Le montant de la redevance est de 892,00 € pour les Communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants. Calcul : $((0,183 \times 4\,516 \text{ habitants}) - 213) \times 1,5309$ (taux de revalorisation) = 939,10 € arrondi à 939 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Adopte cette proposition,
- Charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

VILLE DE
CAPDENAC
GARE
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-912023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°92/2023

CONVENTION DE SERVITUDE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ALLIANCE TRÈS HAUT DÉBIT : INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU LIEU-DIT LE TERREFORT

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente la convention de servitude et d'occupation du domaine public relative à l'installation d'un équipement de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) dans le cadre de montée en débit du Département de l'Aveyron et à signer avec la société Alliance Très Haut Débit (THD).

Cette convention est consentie pour une durée initiale équivalente à la durée de la convention de Délégation de Service Public entre Alliance THD et le Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA), plus un mois soit jusqu'au 5 janvier 2043. La Commune accorde à Alliance THD une servitude d'implantation et de passage sur le domaine public communal au lieu-dit Le Terrefort. Une redevance d'occupation du domaine public communal est versée à la Commune selon le calcul effectué en fonction des montants plafonnés prévus par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 mis à jour annuellement. La convention pourra être résiliée par consentement mutuel ou pour manquement aux obligations de chacune des parties.

▪ **Droits et obligations de la société Alliance THD :**

Droits :

- D'implanter sur le domaine public communal 12 ml de 4 fourreaux dont le SIEDA reste le propriétaire,
- De faire passer toutes canalisations électriques pour assurer l'alimentation de ces équipements,
- De faire passer toutes canalisations de télécommunication pour assurer le raccordement au réseau télécommunication existant,
- D'intervenir ou faire intervenir un tiers pour l'installation de ces fourreaux et pour toute la partie maintenance et exploitation quel que soit le mode de gestion retenue par Alliance THD.

Obligations :

- D'effectuer tout aménagement et modificatif requis par une réglementation quelconque, présente ou à venir, et nécessaire pour l'implantation de l'équipement, après avoir obtenu l'accord préalable et exprès de la Commune,
- D'assurer le raccordement au réseau d'électricité et de télécommunication et de payer les factures afférentes,
- D'assurer le bon fonctionnement et la maintenance des équipements.

- **Obligations de la Commune, propriétaire :**

- Laisse Alliance THD, ou toute autre entreprise missionnée par celle-ci, intervenir en vue de la maintenance et l'exploitation des fourreaux,
- Laisse en permanence un libre accès dégagé à ces équipements et à tout agent chargé d'intervenir sur les équipements,
- S'interdit de faire sur et sous le tracé des canalisations aucune plantation, culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable aux équipements,
- S'interdit d'intervenir directement sur les équipements sans l'accord d'Alliance THD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1425.1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2122,

Vu les articles L.45-9 et L.46 et R.20-52 du Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 639, 649 et 650, annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,

Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour l'accès au Très Haut Débit (THD),

Vu le contrat de Délégation de Service Public qui délègue à la société Alliance THD la réalisation, l'exploitation et la maintenance du génie civil et de l'implantation des fourreaux réalisés dans le cadre du SDTAN pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA),

Vu le projet de convention de servitude et d'occupation du domaine public avec le plan des installations des équipements de télécommunication annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve les termes de la convention de servitude et d'occupation du domaine public relative à l'installation d'un équipement de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) au lieu-dit Le Terrefort dans le cadre de montée en débit du Département de l'Aveyron et à signer avec la société Alliance Très Haut Débit (THD),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et d'occupation du domaine public au profit de la société Alliance THD et tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,


Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-922023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°93/2023 CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS LIEU-DIT LA GARE ET RUE PAUL BERT

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente la convention de servitude à signer avec ENEDIS. Cette convention est consentie à titre gratuit et a pour objet le passage de conducteurs souterrains d'électricité sur les parcelles AE 335, 142, 144 situées La gare et AH 593 située rue Paul Bert au profit de la société ENEDIS aux conditions suivantes :

▪ Droits de servitude consentis à ENEDIS :

- D'établir à demeure dans une bande de terrain de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 95 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- Sans coffret,
- Effectuer des travaux d'élagage, d'abattage ou de dessouchage de toutes plantations qui pourraient occasionner des dommages aux ouvrages,
- Utiliser les ouvrages et réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,
- Veiller à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

- Droits et obligations de la Commune, propriétaire :

- La Commune conserve la propriété et la jouissance des dites parcelles,
- La Commune s'interdit de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages tout aménagement qui soit préjudiciable aux ouvrages,
- La Commune est tenue d'informer ENEDIS, par lettre recommandée, d'éventuels projets de travaux qu'elle souhaite entreprendre sur lesdites parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2122-4,
Vu le Code Civil et notamment ses articles 639, 649 et 650 annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,
Vu le projet de convention de servitude et le plan des installations électrique annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve les termes de la convention de servitude sur les parcelles AE 335, 142, 144 situées La gare et AH 593 située rue Paul Bert au profit de la société ENEDIS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude au profit de la société ENEDIS et tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-932023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°95/202

TABLEAU DES EMPLOIS 2023

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la Commune, à jour, au 1^{er} mars 2023. L'effectif de la collectivité est de 66 agents, dont 60 agents titulaires et 6 contractuels, représentant 64,8 équivalents temps plein.

A cet effectif s'ajoutent 9 emplois vacants correspondant à des postes dont les agents ont sollicité une disponibilité pour convenance personnelle et des postes créés en vue des avancements de grade à venir.

FILIERE	GRADE/FONCTION	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT
ADMINISTRATIVE	CADRE D'EMPLOI ATTACHE							
DIRECTION GENERALE	Directrice Générale des Services de 2 000 à 10 000 habitants (Emploi fonctionnel)	35h			1	1	1	T
	Attaché principal	35h	A		0	0	0	
	Attaché principal (Directrice générale adjointe des services)	35h			1	1	1	T
	CADRE D'EMPLOI REDACTEUR							
	Rédacteur (ressources humaines)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur (administration générale secrétariat DG)	35h			1	1	1	T
	Rédacteur (responsable secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	CADRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF							
	Adjoint administratif principal 1ère classe (assistante comptabilité-RH)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Gestionnaire RH)	35h			1	1	1	T
SERVICES ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal 1ère classe (Assistante comptabilité - communication))	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (Accueil, état civil, secrétariat)	35h			1	1	0,8	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service prestataire)	35h	C		1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (secrétaire CCAS - service solidarité)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe (responsable finances)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 1ère classe	35h						
	Adjoint administratif principal 2ième classe (Accueil, état civil, Secrétariat ST)	35h		1	1	1	1	T
	Adjoint administratif principal 2ième classe (secrétariat ST)	35h			1	1	1	T
	Adjoint administratif	35h			1	1	1	S
	Adjoint administratif	35h			1	1	1	T
TECHNIQUE								
DIRECTION TECHNIQUE	CADRE D'EMPLOI INGENIEUR							
	Ingénieur Principal (Directeur des services techniques - Direction générale)	35h	A		1	1	1	T
	CADRE D'EMPLOI TECHNICIEN							
Technicien principal 1ère classe (Directeur adj des services techniques)	35h	B			1	1	1	T

CADRE D'EMPLOI AGENT DE MAITRISE										
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (espaces verts)	35 h	1						Disponibilité CP	
	Agent de maîtrise principal (responsable service de restauration scolaire)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe festivités, polyvalence)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe bâtiments)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (service environnement interface SMIRTOM)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise principal (responsable adjoint équipe bâtiment)	35 h			1	1	1	1	T	
	Agent de maîtrise (responsable adjoint équipe espaces verts)	35 h			1				Disponibilité CE	
	Agent de maîtrise (agent salle Agora)	35 h			1	1	1	1	Disponibilité MO	
	CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE									
	TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1ère classe	35h	2						
		Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe bâtiment)	35 h			4	4	4	4	T
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire + camping)		35 h			1	1	1	0,9	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent Passerelle)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 1ère classe (agent équipe entretien des locaux)		30 h			1	1	1	0,86	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	Disponibilité MO	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent service restauration scolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent périscolaire)		35 h			1	1	1	1	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe espaces verts)		35 h			3	3	3	3	T	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe espaces verts)		35 h			1				Disponibilité CP	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)		36 h			1	1	1	1	Disponibilité MO	
Adjoint technique principal 2ème classe (agent équipe voirie polyvalent festivité)		35 h			4	4	4	3	T	
Adjoint Technique (agent équipe polyvalent voirie festivités)	35h			1	1	1	1	T		
Adjoint Technique (agent équipe bâtiment)	35 h			1	1	1	1	S		
Adjoint technique (agent périscolaire)	32,5 h			1				Détachement		

	Adjoint technique (restauration scolaire))	35 h			1	1	1	1	T
	Adjoint technique (agent équipe entretien des locaux)	35 h			1	1	1	1	T
	Adjoint technique (passerelle)	35 h			1	1	1	1	S
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h			1	1	1	1	S
	Adjoint technique (équipe espaces verts)	35 h		1					Disponibilité CP
	CADRE D'EMPLOI EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS								
	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (Responsable service scolaire - accueil Passerelle)	35 h	A		1	1	1	1	T
	CADRE D'EMPLOI ATSEM								
	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35 h			2	2	2	2	T
	ATSEM principal 1ère classe (école Beau Soleil)	35 h	C	1					Disponibilité CP
	ATSEM principal 1ère classe (école Chantefable)	35 h			1	1	1	1	T
	CADRE D'EMPLOI BRIGADIER CHEF PRINCIPAL								
	Brigadier chef principal (agent Police Municipale)	35 H	C		1	1	1	1	T
	TOTAL			9	60	60	60	58,56	

AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

FILIERE	GRADE	DUREE HEBDO	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
TECHNIQUES	Ingénieur	35 h	A	1	1	1
	Adjoint technique	30 h		1	1	0,86
	Adjoint technique	30 h		1	1	0,86
	Adjoint technique	35 h	C	1	1	1
	Adjoint technique	17h30		1	1	1
	Adjoint technique	35h		1	1	0,8
TOTAL				6	6	5,52
TOTAL GENERAL				66	66	64,08

HOMMES	FEMMES
27,8	36,28

42,22%

57,78%

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le tableau des emplois ci-dessus.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-952023DE-DE
Reçu le 05/04/2023

N°96/2023 **INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant signé pour le marché public suivant :

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE LOCAUX COMMUNAUX DANS L'IMMEUBLE AVENUE ALBERT THOMAS

Type	Procédure	Titulaire	Objet	Montant (€ HT)
Travaux	Adaptée	ROUERGUE ALU	MAPA 2020-10 Travaux pour l'amélioration de logements collectifs et de locaux communaux dans l'immeuble avenue Albert Thomas : <u>Lot n°5 Menuiseries extérieures PVC/alu</u> Marché initial : Avenant n°1 : Avenant n°2 en moins-value : suppression organigramme Marché initial + avenant n°1 + avenant n°2	45 871,52 +1 481,75 <u>-1 100,00</u> 46 253,27

Le Conseil Municipal prend note de cette décision.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-962023DE-DE
Reçu le 05/04/2023



Stéphane BÉRARD.

N°97/2023

DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ÉTAT – DETR – DSIL - FNADT, DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON, DE L'EUROPE ET D'AUTRES PARTENAIRES : ÉTUDE URBAINE – SCHÉMA DIRECTEUR

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale et en charges des Finances, présente le plan de financement prévisionnel mis à jour de demande de subventions pour l'étude urbaine - schéma directeur de Capdenac-Gare. A la suite de la consultation des bureaux d'études et des nouvelles modalités de financement des partenaires sollicités.

Cette démarche pilotée avec différents partenaires, l'État, Grand-Figeac, le CAUE et le Département de l'Aveyron, la Banque des Territoires, la Région Occitanie et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie a pour objectif de fixer un cadre global dans lequel les différents projets de la Commune vont s'inscrire : aménagement du quartier Albert Thomas, réhabilitations des friches industrielles, schéma des mobilités, etc.

Pour mémoire, la Commune a obtenu en 2018 une subvention sur la friche Raynal et Roquelaure de 64 800 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle de 216 000 €. Il s'agissait alors de réhabiliter et mettre aux normes les espaces associatifs dans les hangars existants. Au vu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie sur les friches industrielles, le projet initial a été abandonné mais le bénéfice de la subvention conservé.

Au vu des éléments de consultation et des modalités de financement,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel d'opération € HT	75 825 €	
Plan de Financement	Taux	Montant
État : pour mémoire DETR de 2018	30%	22 747 €
Établissement Public Foncier d'Occitanie	30%	22 747 €
Banque des Territoires	20%	15 165 €
Commune : autofinancement	20%	15 166 €
Total		75 825 €
Taux de subvention		80%

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions inscrites et à signer tout document s'y référant.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-972023DE-DE
Reçu le 05/04/2023



A CAPDENAC-GARE, le 5 avril 2023
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

N°98/2023 ÉTUDE URBAINE – SCHÉMA DIRECTEUR : CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE COMITÉS TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour travailler avec le bureau d'étude pendant les différentes phases de l'étude. Des Comités Techniques (COTECH) se réuniront également selon les thématiques abordées.

Monsieur le Maire désigne pour présider le COPIL et les COTECH : Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, et en son absence Madame Pauline AMARI, Adjointe au Développement Durable.

Vu le titre V relatif à l'information et la participation des habitants du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article 2143-2 disposant que « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la création et la composition du Comité de Pilotage et des Comités Techniques comme suit :

	COPIL	COTECH
Commune	Le Maire L'Adjoint à l'Aménagement et aux Mobilités L'Adjointe au Développement Durable L'Adjoint à la Voirie et aux Réseaux Les membres de la Commission Aménagement, Développement Durable et Mobilités La Directrice Générale des Services ou la Directrice Générale Adjointe Le Directeur des Services Techniques	<u>Selon les thématiques :</u> Les membres de la Commission Économie Finances Les membres de la Commission Tourisme Culture Mémoire Patrimoine Les membres de la Commission Enfance Jeunesse Sport Les membres de la Commission Vie Citoyenne et Communication Les services techniques et administratifs de la Commune
Communauté de Communes du Grand-Figeac	Le Président ou son représentant La Directrice Générale des Services ou son représentant Le Directeur des Services Techniques ou son représentant	La Cheffe de projet Petites Villes de Demain
État	Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue	Le Directeur de la DDT 12 ou son représentant Chef de l'Unité Territoriale de la DDT
Région Occitanie	La Présidente de la Région ou son représentant Chef de projet friches - Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier	
Département de l'Aveyron	Le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron ou son représentant	
Établissement Public Foncier Occitanie	La Directrice de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ou son représentant	
Banque des Territoires	Le Directeur Territorial La Chargée de Développement territorial	
CAUE 12	La Directrice du CAUE 12 ou son représentant	
Habitants et usagers		Les riverains Les représentants des parents d'élèves et enseignants Les représentants des commerçants

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 6 avril 2023 et de la publication le 6 avril 2023

A CAPDENAC-GARE, le 6 avril 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

**Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-982023DE-DE
Reçu le 06/04/2023**

N°94/2023 CRÉDITS DES EMPLOIS SAISONNIERS ET EMPLOIS D'ÉTÉ 2023

Monsieur le Maire explique qu'afin de remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels de juin à septembre 2023, il est procédé au recours d'emplois saisonniers, répartis comme suit dans les services :

- Secrétariat des services techniques : Un contrat de 2 mois (juillet – août)
Profil : bac + 2 minimum, maîtrise des outils informatiques, accueil du public
- Équipe de la voirie et des festivités : Deux contrats de 1 mois (juillet et août)
Profil : permis B exigé, autonomie, disponibilité le samedi matin
- Équipe des espaces verts : deux contrats de 2 mois sur la période juin, juillet et août
Profil permis B si possible, travaux manuels, travaux en extérieur et physique
- Équipe entretien des locaux : un contrat de 1 mois en août
Profil : permis B avec moyen de transport si possible, travail en WE, autonomie
- Service écoles : Deux contrats de 1 mois répartis sur périodes début juillet et 2^{ème} quinzaine d'août

Soit un coût estimé à 26 500 € (Traitement de base + 10 % indemnité de congés payés + charges patronales), soit un volume de 1 510 heures réparties sur 8 jeunes en emploi d'été. Le montant budgétaire inscrit est de 26 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe l'enveloppe de ces crédits à 26 500 €, charges comprises, les crédits étant imputés à l'article 64131 et aux articles correspondant aux diverses cotisations.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 17 mai 2023 et de la publication le 17 mai 2023

A CAPDENAC-GARE, le 17 mai 2023
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture
012-211200522-20230403-942023DE-DE
Reçu le 17/05/2023